BULLETIN SAFEMED III

NUMÉRO 1 MARS 2014



LE PROJET SAFEMED III EN BREF

Le projet SAFEMED est une réponse à l'intérêt que l'Union européenne porte au développement de la coopération euro-méditerranéenne dans le domaine de la sécurité et de la sûreté maritimes ainsi que dans la prévention des pollutions par les navires. Il s'agit donc de fournir soutien et conseils techniques aux pays suivants, définis plus bas comme «bénéficiaires» ou «pays bénéficiaires»: l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Lybie, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Syrie (actuellement suspendue), la Tunisie.

Le projet SAFEMED III a démarré le 13 juin 2013 pour une durée totale de 36 mois. Il est mis en œuvre par l'Agence européenne pour la Sécurité maritime (AESM/EMSA). Succédant à SAFEMED I et SAFEMED II, il est conçu pour consolider les résultats déjà acquis.

Les objectifs généraux du projet consistent à:

- Réaliser des améliorations durables dans la protection des eaux méditerranéennes contre les risques d'accidents en mer et de pollution marine en diminuant l'actuel déséquilibre régional dans l'application de la législation maritime, d'une part entre les partenaires méditerranéens membres de l'Union européenne et, d'autre part, ceux qui n'en sont pas membres. Cet objectif devrait aboutir en promouvant une mise en œuvre cohérente, efficace et uniforme des règles et conventions internationales appropriées.
- Réduire davantage l'écart qui existe entre l'application du cadre réglementaire international et le cadre législatif européen, de façon à assurer une application cohérente, efficace et uniforme des règles internationales touchant à la sécurité et à la sûreté maritime ainsi qu'à la prévention des pollutions par les navires, à la fois dans le secteur méditerranéen et dans l'Union européenne.

Les objectifs spécifiques poursuivis par ce projet prennent bel et bien en compte les recommandations du Plan d'Action de Transport Régional (PATR/RTAP) et les politiques de développement pertinentes aux niveaux régional, européen et international. L'AESM gèrera la mise en œuvre de toutes les tâches relevant des activités suivantes:

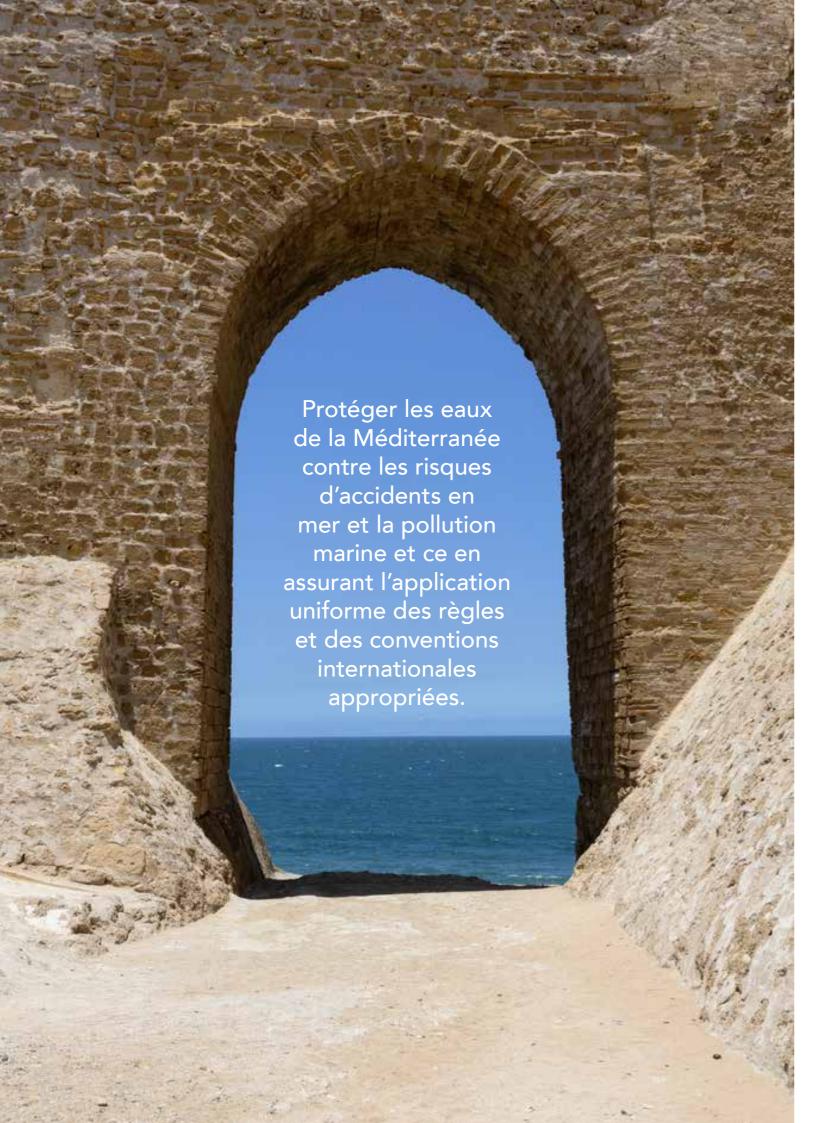
- Mise en œuvre de l'Etat du pavillon
- Contrôle par l'Etat du port
- Suivi du trafic maritime, systèmes d'information (STMSI/VTMIS) et services maritimes apparentés
- Protection de l'environnement marin
- **■** Elément humain
- Sûreté des navires et des installations portuaires dans le secteur méditerranéen
- Activités de soutien

Des ressources financières seront allouées en faveur de tout besoin identifié. Ces besoins seront également obtenus sur une base bilatérale suite à la demande d'un bénéficiaire, celui-ci ayant besoin d'un soutien technique pour réaliser des objectifs préalablement définis.

Une pleine coopération avec les pays bénéficiaires se révèle absolument essentielle pour mener à bon terme les objectifs de ce projet, qu'ils soient globaux ou particuliers.

L'AESM, ORGANISATION RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SAFEMED III

Le projet est réalisé opérationnellement par l'AESM/EMSA établie par le Règlement (EC) N° 1406/2002, tel que modifié, dans le but d'assurer un niveau élevé, uniforme et efficace de sécurité maritime, de sûreté maritime, de prévention et de lutte contre les pollutions provoquées par les navires ainsi que les pollutions marines causées par les installations pétrolières et gazières. Suite à la récente révision du règlement fondateur de l'Agence, les activités de l'AESM incluent également la fourniture d'une assistance technique aux pays partenaires voisins de l'Union européenne.



2013: UN DÉBUT PROMETTEUR

Depuis le démarrage du projet par l'AESM, l'objectif global a été suivi à travers l'organisation de plusieurs rencontres techniques auxquelles tous les pays bénéficiaires ont participé.

10^E RENCONTRE DU GROUPE DE TRAVAIL MARITIME

La 10° rencontre du Groupe de Travail Maritime (Coopération euro-méditerranéenne pour le transport, sous les auspices de la co-présidence de l'Union pour la Méditerranée) s'est déroulée le 11 septembre dans les locaux de l'AESM à Lisbonne. Cette réunion a également servi pour la Rencontre du Comité Consultatif pour le projet SAFEMED III. Enfin, elle a permis de mettre un terme au projet MEDAMOS II.

Les pays bénéficiaires ont chaleureusement accueilli le lancement du projet et rendu publiques les mesures, tant au niveau régional que national, qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre dans le cadre du projet.

RENCONTRE TECHNIQUE SUR L'APPLICATION DES ANNEXES I, II, III ET V DE LA CONVENTION MARPOL

Cette réunion a été la première rencontre technique qui soit organisée dans le cadre du projet SAFEMED III. Elle a eu lieu du 16 au 18 septembre au siège de l'AESM à Lisbonne.

La rencontre avait pour objectif général de faciliter la mise en œuvre des Annexes I, II, III et V de la Convention MARPOL par les administrations maritimes nationales. Les intervenants ont expliqué les grands principes et les obligations qui découlent des annexes de MARPOL, souligné le contenu de ses amendements les plus récents et fourni la marche à suivre pour son application. Les représentants des pays bénéficiaires du projet SAFEMED III ont pris une part active à la discussion et offert des présentations sur la mise en œuvre de ces Annexes I, II, III et V de MARPOL dans leurs pays respectifs.

ATELIER CONSACRÉ AU CODE ISPS ET À LA CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE

L'atelier de SAFEMED III consacré au Code ISPS et à la capacité institutionnelle s'est tenu les 1 et 2 octobre au siège de l'AESM à Lisbonne.

Il a traité à la fois les aspects réglementaires et techniques de la mise en œuvre des règles de sûreté maritime. Il avait pour but de discuter l'organisation et la mise en œuvre de la politique de sûreté maritime, en identifiant les secteurs où un progrès a été réalisé ou, au contraire, ceux où des lacunes demeurent.

Les pays bénéficiaires ont livré des présentations touchant à l'application du Code ISPS dans leurs pays respectifs. Quelques Etats membres de l'Union européenne, en particulier le Royaume-Uni et l'Italie, ont fait de même. Durant cet atelier, les participants ont partagé expériences et «leçons apprises» sur des situations précises liées à la mise en place du Code ISPS, y compris sur ce qui concerne les activités de l'interface navire-port. Les participants ont également exprimé leurs attentes, toujours dans le cadre du projet SAFEMED III, en ce qui touche le Code ISPS et la capacité institutionnelle. Des demandes ont été exprimées et soulignées dans le domaine de la formation à l'application du Code, aux systèmes de surveillance nationaux, au partage des meilleures pratiques via des études de cas.

SÉMINAIRE CONSACRÉ À LA MISE EN VIGUEUR DE L'INTERDICTION DES POLLUTIONS AYANT LES NAVIRES POUR ORIGINE

Le séminaire SAFEMED III consacré à la mise en vigueur de l'interdiction des pollutions ayant les navires pour origine a eu pour cadre les locaux de l'AESM à Lisbonne les 29 et 30 octobre.

Lors de ce séminaire, les participants et des intervenants, venus de quelques Etats membres et d'Interpol, ont échangé sur les meilleures pratiques liées à la mise en vigueur de l'interdiction des pollutions ayant les navires pour origine. Plusieurs cas réels, tels ceux des navires Hafez, Erika, Tor Belgia, et Cartage, ont illustré l'importance d'une coopération entre pays lorsque survient une pollution. Ces différents cas ont aussi mis en relief les difficultés qui peuvent surgir dans les poursuites menées contre les pollueurs.

Toujours lors de ce séminaire a été souligné le rôle de CleanSeaNet, le service européen de détection par satellite des navires et des rejets d'hydrocarbures. Le rôle de CleanSeaNet et l'importance des images qu'il fournit lorsque les pollueurs sont poursuivis a été souligné. Un manuel créé par l'AESM concernant les rejets illégaux dans l'environnement marin a été présenté aux participants comme un outil utile pour guider toute autorité faisant partie du dispositif de lutte contre les pollutions illégales (par exemple les opérateurs de la surveillance, les inspecteurs et les enquêteurs, les officiers du contrôle par l'Etat du port, les fonctionnaires de police).

SESSION D'INFORMATION CONSACRÉE À CLEANSEANET

La session d'information portant sur CleanSeaNet a été organisée le 18 novembre au siège de l'Agence à Lisbonne.

Elle a fourni aux bénéficiaires du projet une information générale sur le fonctionnement du service européen de détection des navires et de suivi des rejets d'hydrocarbures, service institué pour soutenir l'action des Etats membres de l'UE dans leur lutte contre les pollutions accidentelles ou délibérées touchant l'environnement marin. Les participants ont été informés que des projets-pilotes, proposant à leurs pays un accès à ce service, figurent au programme de SAFEMED III.

Cette rencontre s'est révélée être la première occasion de bien faire connaître le service CleanSeaNet aux pays bénéficiaires. Une fois obtenu l'accord de ces pays sur

les conditions d'utilisation du service CleanSeaNet, leurs administrations maritimes les plus concernées recevront un accès au service, ce qui contribuera non seulement à lutter contre les pollutions délibérées en Méditerranée mais aussi à s'assurer que les mesures de récupération des produits polluants sont entreprises en temps voulu.

SÉMINAIRE SUR LA CONVENTION DU TRAVAIL MARITIME 2006

Ce séminaire SAFEMED III sur la Convention du Travail Maritime 2006 s'est tenue au siège de l'AESM, à Lisbonne, les 25 et 26 novembre.

Les participants au séminaire ont reçu une information à la fois sur la structure, le contenu et les principes de base de la Convention sur le Travail Maritime 2006. Cette information s'est plus particulièrement tournée vers le rôle des dispositions nationales utilisées comme outil principal pour donner aux dispositions de la Convention le meilleur résultat. Le séminaire a eu également pour rôle d'apporter un soutien aux administrations maritimes dans la ratification et la mise en œuvre de ce nouvel instrument au sein du cadre législatif national. Une assistance complémentaire sera fournie aux pays bénéficiaires dans ce domaine sur une base individuelle ou par le biais d'actions bilatérales.

SÉMINAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉTAT DU PAVILLON

Ce séminaire s'est déroulé du 10 au 13 décembre au siège de l'EMSA à Lisbonne.

Il a concerné les principes directeurs des principales conventions de l'OMI et la législation pertinente de l'Union européenne en ce qui concerne le rôle de l'Etat du pavillon et celui des sociétés de classification. La rencontre s'est plus spécialement intéressée aux systèmes de gestion de la qualité pour les Etats du pavillon et à la délégation en faveur des organisations reconnues, ainsi qu'à l'autorisation qui leur est accordée et au suivi de ces organisations reconnues. Les experts des Etats membres de l'Union européenne et ceux des pays bénéficiaires de SAFEMED III ont partagé leurs expériences et présenté les types de systèmes de qualité développés et appliqués par leurs administrations maritimes respectives ainsi que les procédures nationales pour le suivi des activités entreprises en leur nom par les organisations reconnues.

Les intervenants ont insisté sur le rôle des accords écrits, spécifiant clairement les droits et les obligations de l'Etat du pavillon et ceux des organisations reconnues. Ces accords écrits représentent un point essentiel pour qu'un suivi correct soit exercé sur les organisations reconnues par les administrations nationales.

Sur demande des pays bénéficiaires, un soutien complémentaire sera fourni, lorsqu'il sera jugé nécessaire, dans la rédaction ou la révision des accords existant passés avec leurs organisations reconnues.

AUTRES ACTIVITÉS ET ACTIONS BILATÉRALES

ACTIONS BILATÉRALES

Chaque pays bénéficiaire possède des caractéristiques différentes: longueur de la côte, importance de la population, flottes, administrations et industrie maritime. Les priorités peuvent par conséquent différer d'un pays à l'autre. Prenant cela en compte, le projet SAFEMED III a alloué des ressources particulières aux priorités nationales de chaque pays bénéficiaire. Au cours de la première phase du projet, une analyse a été réalisée et un dialogue interactif mis en place par l'AESM pour identifier les besoins spécifiques des pays au niveau national mais aussi régional. A l'issue de cette phase initiale, un plan d'action par pays a été adopté et son exécution démarrera au second semestre de 2014

VUE GLOBALE DES ADMINISTRATIONS MARITIMES

Sur la base des informations disponibles à partir de GISIS et des précédents projets SAFEMED, l'AESM a préparé un document présentant une vue globale des administrations maritimes des pays bénéficiaires. Le rôle qui en est attendu est la création d'un réseau de contacts entre administrations maritimes de ces pays. Ce travail sera prochainement adressé aux pays bénéficiaires pour qu'ils le complètent ou le mettent à jour, si nécessaire. Un rapport général, accompagné par un rapport individuel par pays, donnera une image claire de l'organisation telle qu'elle existe dans les administrations maritimes des pays bénéficiaires de la même manière que celle qui existe d'ores et déjà pour les profils des Etats membres de l'UE et pour ceux bénéficiant de l'Instrument d'Aide pré-adhésion (IAP/IPA), profils disponibles





sur le site internet de l'AESM. Ceci contribuera par conséquent à l'harmonisation générale d'une information maritime appropriée, apportant des effets bénéfiques en termes de communication, d'échange d'information et, finalement, d'amélioration dans les standards de la sécurité maritime.

INVENTAIRE DES POLITIQUES ET DES RESSOURCES EN MATIÈRE DE LUTTE ANTI-POLLUTION MARITIMES

L'AESM a préparé un inventaire des politiques et des ressources en matière de lutte anti-pollution maritimes. Cet inventaire devra être rempli par les bénéficiaires. Il couvre notamment les informations suivantes: autorité nationale compétente responsable de la lutte anti-pollution en mer; plan d'urgence contre les pollutions par hydrocarbures; description du service de lutte anti-pollution; évaluation du risque en ce qui touche le transport d'hydrocarbures; dispositifs spécialisés relatifs à la surveillance, le suivi et l'évaluation des rejets de produits pétroliers dans l'environnement marin; existence de navires spécialisés dans le service public de lutte anti-pollution (description du navire et sa localisation) et équipement destiné à la lutte anti-pollution basé à terre (localisation, type et quantité d'équipements).

Cet inventaire est conçu, non seulement pour donner une idée précise des ressources relatives à la lutte antipollution marine disponibles dans les pays bénéficiaires, mais aussi pour évaluer les besoins de ces pays dans ce domaine, en considérant par exemple s'il y a lieu d'organiser davantage de programmes de formations spécialisées, d'exercices touchant la lutte anti-pollution maritime et de soutien scientifique spécialisé concernant les rejets pétroliers.

Dans le cadre du projet SAFEMED III, l'AESM organisera une session d'information concernant l'utilisation potentielle de son propre réseau de navires dépollueurs en stand-by. Les pays bénéficiaires concernés seront invités à prendre part à l'exercice anti-pollution auquel prendra part, en Méditerranée, l'un de leurs navires dépollueurs.

INVENTAIRE DE L'INFRASTRUCTURE VTMIS ET DESCRIPTION DES SYSTÈMES D'ÉCHANGE DE DONNÉES DISPONIBLES DANS LES PAYS BÉNÉFICIAIRES DE SAFEMED III

L'AESM a préparé un questionnaire ad hoc concernant l'inventaire de l'infrastructure VTMIS et la description des systèmes d'échange de données disponibles en Méditerranée. Cet inventaire est divisé en plusieurs parties ayant pour intention la fourniture d'information dans les domaines suivants: géographie (par exemple, systèmes d'organisation du trafic, système de signalement obligatoire des navires); autorités impliquées dans le contexte VTMIS et dans l'information VTMIS (telle que l'autorité gérant le(s) système(s); les utilisateurs; le stockage des données; le format pour l'échange des données; l'information sur le réseau AIS et le LRIT; l'information concernant les opérations de sauvetage en mer). Les pays bénéficiaires ont été invités à remplir et à retourner ce questionnaire avant la fin février 2014. L'information recueillie a été analysée et discutée avec les représentants des bénéficiaires lors de l'atelier annuel consacré au suivi du trafic maritime qui s'est déroulé les 8 et 9 avril 2014

SÉMINAIRES ET RENCONTRES TECHNIQUES EN 2014

Séminaire sur le Plan d'Audit de l'OMI (IMO Audit Scheme) Formation pour les opérateurs CleanSeaNet Atelier dans le domaine du suivi du trafic Séminaire sur les services de lutte antipollution Formation sur le code ISM (pour la Tunisie) Formation pour les inspecteurs du Contrôle par l'Etat du port (Med MoU) Atelier sur la gestion des eaux de ballast Rencontre du Groupe de Travail Maritime Rencontre annuelle sur le code ISPS 7 - 8 oct Séminaire sur la Convention STCW et les amendements de Manille Séminaire sur le suivi de la flotte et les (dates à		
Audit Scheme) Formation pour les opérateurs CleanSeaNet Atelier dans le domaine du suivi du trafic Séminaire sur les services de lutte antipollution Formation sur le code ISM (pour la Tunisie) Formation pour les inspecteurs du Contrôle par l'Etat du port (Med MoU) Atelier sur la gestion des eaux de ballast Rencontre du Groupe de Travail Maritime Rencontre annuelle sur le code ISPS 7 - 8 oct Séminaire sur la Convention STCW et les amendements de Manille Séminaire sur le suivi de la flotte et les (dates à	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	18 - 19 fév
Atelier dans le domaine du suivi du trafic Séminaire sur les services de lutte antipollution Formation sur le code ISM (pour la Tunisie) Formation pour les inspecteurs du Contrôle par l'Etat du port (Med MoU) Atelier sur la gestion des eaux de ballast Rencontre du Groupe de Travail Maritime 10 sep Rencontre annuelle sur le code ISPS 7 - 8 oct Séminaire sur la Convention STCW et les amendements de Manille Séminaire sur le suivi de la flotte et les (dates à		3 - 6 mar
Séminaire sur les services de lutte antipollution Formation sur le code ISM (pour la Tunisie) Formation pour les inspecteurs du Contrôle par l'Etat du port (Med MoU) Atelier sur la gestion des eaux de ballast Rencontre du Groupe de Travail Maritime 10 sep Rencontre annuelle sur le code ISPS 7 - 8 oct Séminaire sur la Convention STCW et les amendements de Manille Séminaire sur le suivi de la flotte et les (dates à	Formation pour les opérateurs CleanSeaNet	18 - 19 mar
pollution Formation sur le code ISM (pour la Tunisie) Formation pour les inspecteurs du Contrôle par l'Etat du port (Med MoU) Atelier sur la gestion des eaux de ballast Rencontre du Groupe de Travail Maritime Rencontre annuelle sur le code ISPS 7 - 8 oct Séminaire sur la Convention STCW et les amendements de Manille Séminaire sur le suivi de la flotte et les (dates à	Atelier dans le domaine du suivi du trafic	8 - 9 avr
Formation pour les inspecteurs du Contrôle par l'Etat du port (Med MoU) Atelier sur la gestion des eaux de ballast 3 - 4 sep Rencontre du Groupe de Travail Maritime 10 sep Rencontre annuelle sur le code ISPS 7 - 8 oct Séminaire sur la Convention STCW et les amendements de Manille Séminaire sur le suivi de la flotte et les (dates à		13 - 14 mai
par l'Etat du port (Med MoU) Atelier sur la gestion des eaux de ballast 3 - 4 sep Rencontre du Groupe de Travail Maritime 10 sep Rencontre annuelle sur le code ISPS 7 - 8 oct Séminaire sur la Convention STCW et les amendements de Manille Séminaire sur le suivi de la flotte et les (dates à	Formation sur le code ISM (pour la Tunisie)	19 - 22 mai
Rencontre du Groupe de Travail Maritime 10 sep Rencontre annuelle sur le code ISPS 7 - 8 oct Séminaire sur la Convention STCW et les amendements de Manille Séminaire sur le suivi de la flotte et les (dates à		16 - 19 jui
Rencontre annuelle sur le code ISPS 7 - 8 oct Séminaire sur la Convention STCW et les amendements de Manille Séminaire sur le suivi de la flotte et les (dates à	Atelier sur la gestion des eaux de ballast	3 - 4 sep
Séminaire sur la Convention STCW et les amendements de Manille Séminaire sur le suivi de la flotte et les (dates à	Rencontre du Groupe de Travail Maritime	10 sep
amendements de Manille Séminaire sur le suivi de la flotte et les (dates à	Rencontre annuelle sur le code ISPS	7 - 8 oct
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		20 - 22 oct
performances des organisations reconnues préciser	Séminaire sur le suivi de la flotte et les	(dates à
preciser)	performances des organisations reconnues	préciser)

POUR OBTENIR DAVANTAGE D'INFORMATION

Toutes les informations sur le projet, les activités planifiées, les documents concernant les réunions de SAFEMED III sont disponibles en deux langues (anglais et français) sur le site internet de l'AESM: http://emsa.europa.eu/ et le site d'Euromed: http://www.euromedtransport.eu/